

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	42 (1913)
Heft:	16
Rubrik:	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur éducation y ont placés. C'est elle qui fait tenir la mer tout l'hiver au pêcheur et au mousse; elle qui retient le mineur dans les ténèbres, elle qui nous protège de l'invasion des habitants du désert et des zones glacées. Elle nous condamne tous à combattre le combat de la vie à la place que nous fixe notre éducation ou notre choix antérieur. » Et pour nous faire toucher du doigt la puissance de cette habitation à un site, à des mœurs, à un langage, à une vie sociale enfin d'un milieu déterminé, souvenons-nous que c'est elle qui obligeait les vieux soldats au service étranger, par la trop séductrice évocation des images des montagnes aimées, à déserter à l'ouïe ensorcelante du *Ranz des Vaches*.

(A suivre.)

E. DÉVAUD.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'Assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg.

(Suite)

Cotisations des Sociétaires.

En 1912, le Caissier a perçu :

a) 46 $\frac{3}{4}$ cotisations arriérées, à 15, 30 ou 40 fr.	Fr.	1,830 —
b) 5 cotisations à 15 fr. pour 1912	»	75 —
c) 339 cotisations à 40 fr. pour 1912.	»	13,560 —
Total pour 390 $\frac{3}{4}$ cotisations	Fr.	15,465 —
En 1911, il avait été perçu pour 417 $\frac{3}{4}$ cotisations	»	15,660 —
Diminution	Fr.	195 —

qui s'explique par le fait que le nombre des cotisations arriérées perçues en 1912 a été moins élevé qu'en 1911. En réalité, il y a eu augmentation.

Selon rapport du caissier, 305 cotisations à 40 fr. et 5 cotisations à 15 fr. avaient été payées, à la date du 12 septembre, soit spontanément, soit au reçu de la carte de rembours. Au 9 novembre, il restait à percevoir 38 cotisations dont 26 furent payées encore avant le 31 décembre.

Subside de l'Etat.

En 1912, il n'a été encaissé, à titre de subside de l'Etat, qu'une somme de 12,440 fr. correspondant aux cotisations versées jusqu'à la

date du 15 septembre. Le second versement, d'environ 3,000 fr., ne put arriver à temps pour être porté dans les comptes de 1912.

Amendes scolaires.

Le caissier a reçu en 1912 :

1.	De la Préfecture de la Sarine	Fr.	980 20
2.	» de la Singine	»	1,350 80
3.	» du Lac	»	339 45
4.	» de la Broye	»	217 15
5.	» de la Glâne	»	339 85
6.	» de la Gruyère	»	403 20
7.	» de la Veveyse	»	256 20
		Total Fr.	3,886 85
En 1911, la Caisse avait reçu			» 3,182 25
		En plus Fr.	704 60

provenant de ce qu'en 1912 la préfecture de la Singine a versé le produit des amendes perçues du 1^{er} novembre 1910 au 31 octobre 1912, soit pendant deux ans.

Divers.

Le montant total de 44 fr. 49 figurant à cette rubrique représente les frais d'encaissement des cotisations, frais portés en dépenses et remboursés ultérieurement par les membres intéressés.

Recettes extraordinaires.

Remboursements de capitaux.

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins.	Fr.	44,000 —
b) Amortissement sur 3 titres hypothécaires	»	600 —
c) Acompte ou solde de 2 cédules de rachat	»	129 23
	Total Fr.	44,729 23

Dons et legs.

Point.

Dépenses ordinaires. — Pensions.

En 1912, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, échues au 31 décembre 1911 :

a) 23 pensions de 80 fr. (statuts de 1871)	Fr.	1,840 —
b) 22 pensions de 120-300 fr. (loi de 1881)	»	4,425 —
c) 68 pensions de 150-500 fr. (loi de 1895)	»	30,500 —
	Total pour 113 pensions	Fr. 36,765 —
En 1911, la Caisse avait payé 115 pensions par		
	Augmentation de	Fr. 460 —

Tandis que les pensions acquises selon la loi de 1895 ont augmenté de 1,150 fr., les pensions anciennes ont diminué de 690 fr.

Sur les 113 pensions payées, 30 ont été acquises à des veuves ou veufs et 3 à des orphelins de sociétaires décédés.

Depuis 1882, soit depuis 30 ans, la Caisse de retraite a payé à ses membres, en pensions et secours, la somme totale de 609,228 fr.

Remboursements de cotisations.

A cinq institutrices qui ont trouvé dans le mariage un refuge contre les tracas de l'école, ainsi qu'à un instituteur constraint de se retirer pour cause de santé, et à la veuve d'un autre mort à la peine avant d'avoir droit à une pension, il a été remboursé en tout 73 cotisations par 1,677 fr. 30.

Traitements. — Frais d'administration.

Ils se sont élevés, en 1912, à 922 fr. 70 contre 943 fr. 50 en 1911. Cette rubrique comprend le traitement du caissier et la rétribution du président et du secrétaire pour 1912, les indemnités de séances et de route allouées aux membres du Comité, pour 1911, et à la Commission examinatrice pour 1912, et, enfin, les dépenses du caissier pour ports et matériel de bureau.

Impôts.

L'impôt cantonal sur les titres, pour 1911-12, a été acquitté dans les communes de Belfaux et Neirivue par 883 fr. 50, chiffre qui correspond assez exactement à celui des capitaux imposables figurant au rentier.

Malgré les décisions réitérées du Comité et les démarches du caissier, le transfert de notre chapitre à l'impôt dans la commune de Fribourg, siège juridique de la Caisse, n'a pu avoir lieu dans le courant de l'année 1911-12. Des ordres ont été donnés au caissier pour que ce transfert devienne un fait accompli avant le 30 juin 1913.

Divers.

Cette rubrique, dont le sommaire s'élève à 58 fr. 16, comprend certaines dépenses, telles que ports des rembours et des mandats d'encaissement. La plupart de ces dépenses ont été remboursées ultérieurement par les intéressés et portées en recettes.

Dépenses extraordinaires.

Placements de capitaux.

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes	Fr.	35,735 20
b) Un prêt sur obligation hypothécaire.	»	2,200 —
c) Deux prêts par obligations de la Banque cant.	»	20,000 —
Total	Fr.	57,935 20

Secours.

Point.

Résumé du compte de Caisse.

RECETTES ORDINAIRES

Solde du compte précédent	Fr.	8,349 39
Intérêts des capitaux	»	19,402 62
Cotisations des membres	»	15,465 —
Subside de l'Etat	»	12,440 —
Amendes scolaires	»	3,886 85
Divers	»	44 49

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Remboursements de capitaux	»	44,729 23
Total	Fr.	104,317 58

DÉPENSES ORDINAIRES

Pensions	Fr.	36,765 —
Remboursements de cotisations	»	1,677 30
Traitements. — Frais d'administration.	»	922 70
Impôts	»	883 50
Divers.	»	58 16

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Placements de capitaux	»	57,935 20
Solde en Caisse au 31 décembre	»	6,075 72
Total	Fr.	104,317 58

Les recettes *réelles*, c'est-à-dire afférentes à l'année 1912, s'élèvent à 51,238 fr. 96, en diminution de 4,239 fr. 93 sur celles de l'année précédente. Cette diminution n'est qu'apparente. En effet, en 1911, il a été encaissé un solde du subside de l'Etat pour 1910, s'élevant à 2,200 fr., tandis que, d'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, l'Etat nous redevait, au 31 décembre 1912, un solde de subside d'environ 3,000 fr. L'augmentation des recettes a donc été, en réalité, d'environ 1,000 fr.

Les dépenses *réelles* se sont élevées à 40,306 fr. 66 contre 39,722 fr. 24 en 1911, ce qui donne une petite augmentation de près de 600 fr.

(A suivre.)

